Le départ de Lindbergh pour l'Amérique

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Costes et Rignot gagnèrent leur appareil et, de loin, Lindbergh suivit l'envol du l'avion du record du distance, ne cachant pas son admiration pour le décollage réussi de brillante façon par Costes.

« Je suis content, dit-il alors, d'avoir assisté à ce spectacle toujours impressionnant, et je leur souhaite vivement de réussir dans leur tentative ».

Lindbergh se rendit alors au hangar où se trouvait rangé l'appareil qu'il allait piloter. Il y fut reçu par le colonel Poll-Marchetti, commandant le 34e régiment d'aviation, ayant à ses côtés les commandants Pinsard et Weiss

L'envol

Après s'être entretenu quelques instants avec eux, Lindbergh demanda à se retirer dans une pièce isolée, afin de pouvoir y étudier sa carte. Un moment après, il ressortit et fut conduit près de l'appareil du sergent Charpentier, qui procéda à l'examen des commandes et aux essais du moteur.

Échangeant de nouvelles poignées de mains, l'aviateur dit combien il avait été touché par l'empressement de ses camarades français et aussi par l'enthousiasme de la foule parisienne. Il conversa une dernière fois avec M. Myron T. Herrick, puis alla prendre place au poste de pilotage. Le sergent Charpentier s'installa derrière lui dans la carlingue. Lindbergh mit le moteur en marche et essaya à nouveau ses commandes. Il salua de la main et donna l'ordre d'enlever les cales. L'appareil roula quelques mètres au sol et s'éleva rapidement, tandis que vingt autres avions du même type que celui dans lequel il se trouvait, prenaient l'air en même temps, lui faisant une escorte d'honneur. L'avion de Lindbergh fit le tour du terrain, puis disparut vers l'ouest, suivi de loin par le sergent-pilote Cornu et l'adjudant-mécanicien Bernard, chargés de le convoyer jusqu'à son atterrissage à Cherbourg.

A Cherbourg

L'aviateur Lindbergh a atterri sans incident à 11 h. 40 sur l'aérodrome de Lessay.

Le pilote et les personnalités officielles se sont rendus en automobile à Cherbourg, dont les rues étaient abondamment pavoisées. Une réception a eu lieu à la mairie. Puis l'aviateur a traversé la ville, très acclamé par la foule, pour aller inaugurer, à la gare Maritime, la plaque qui commémore son exploit.

A bord du "Memphis"

Après une manifestation enthousiaste à la Gare Maritime, où les troupes étaient massées Lindbergh, salué par le Président de la Chambre de Commerce, s'est embarqué sur la vedette du croiseur « Memphis », qui l'a conduit en rade.

Les autorités ont suivi Lindbergh sur une vedette de l'amirauté française et se sont transportées avec lui à bord du « Memphis », où les a accueillis l'amiral Burridge.

L'appareillage a eu lieu quelques instants après et les hydravions du centre de Cherbourg survolèrent jusqu'à la pointe de Jardeheu, le « Memphis » qui emporte vers New-York Lindbergh et son spirit «Of Saint-Louis» pris hier à Southampton.

CINQ ANS DE BAGNE AU LIEU D'UNE CONDAMNATION A MORT

Devant le conseil de guerre de la 17e région, s'est ouvert le procès de l'ancien sous-lieutenant du 417e d'infanterie, Ulysse Ruel.

Condamné à mort et à la dégradation militaire par contumace, le 25 janvier 1917, par le conseil de guerre de la 121e division d'infanterie, siégeant au front, pour abandon de poste en présence de l'ennemi, vol militaire et tentative de désertion à l'ennemi, Ruel, arrêté le 13 février 1926 et condamné par la Cour d'appel de Paris, le 11 juin suivant, à 5 ans de prison, 100 fr. d'amende et dix ans d'interdiction de séjour pour abus de confiance, vient purger sa contumace à Toulouse.

Né à Valence (Drôme) le 18 novembre, Ruel, de 1917 à 1926, mena une existence des plus aventureuses et parcourut la France, muni de 18 états-civils différents, fabriqués par lui de toutes pièces. En mai 1918, il habitait Celte, où on l'appelait Lamercerie ; il est inculpé sous ce nom d'assassinat en décembre 1919. On le trouve un peu plus tard secrétaire de la mairie de Rove, puis, en 1920, à Marseille, où sous le nom de Champeau, il est impliqué dans une nouvelle affaire d'assassinat suivi de vol. A Versailles, il s'appelle Duverger. Dans diverses autres villes, il séjourne sous des noms fantaisistes et, à Alger, il est condamné pour faux et usage de faux.

Le conseil de guerre a acquitté Ruel du chef de vol, d'abandon de poste et de tentative de désertion à l'ennemi. Mais, pour désertion à l'intérieur en temps de guerre, il l'a condamné à cinq ans de travaux publics.

EN DEUX LIGNES

Paris. — Conseil cabinet s'est occupé affaires courantes. Conseil des ministres mercredi.

— Président République a reçu visite prince Louis de Monaco et princesse.

— Municipalité et Présidence Conseil ont reçu délégation journalistes tchécoslovaques.

— Suite fuite gaz, Mme Duchemin, 43 ans et Alice, 22 ans, trouvées asphyxiées.

Dieppe. — Journalier qui incendia hangar Aéro-Club et 5 avions vient d'être arrêté.

Strasbourg. — M. Borromée, préfet a inauguré exposition philatélique internationale.

La Haye. — Le prince consort a rendu visite de politesse à l'ex-kaiser à Doorn.

Portsmouth. — Escadre franç. est partie pour Brest milieu grand enthousiasme.

Londres. — Lord Lansdowne, ancien min. aff. étrangères est décédé.

Washington. — Président Coolidge parti pour Hampton Rods pour revue escadre 98 nav. guerre.

Bruxelles. — Roi a signé nomination Prince de Ligne, ambassadeur Belgique à Washington.

New-York. — Boxeur italo-americ. Jony Dundée devenu champ. monde (p. moy.) batt. Pole Latzo.

Prague. — Collision deux avions militaires ; quatre occupants tués sur le coup.

La gare aérienne régionale du Nord

L'OPINION DU COLONEL MÉNARD UN « AS » DE L'AVIATION

Poursuivant notre enquête sur le projet de création d'une gare aérienne régionale dans les environs de Lille, nous fûmes dernièrement interviewer M. le colonel Ménard, qui fut, pendant la guerre, un « as » de l'aviation, commendant de nombreuses escadrilles de combat.

« La création d'un réseau national aérien est à l'ordre du jour, nous déclara M. Ménard. De toute évidence, il faut faire quelque chose, ne pas rester en arrière des autres puissances.

« Personnellement, je suis très heureux de voir les pouvoirs publics, les Chambres de Commerce s'intéresser à cette question.

« Pour la région du Nord de la France, il faut créer un port aérien qui soit un nœud de communications et qui soit de grande utilité.

Pour cela, il faut envisager l'intérêt général sans s'arrêter aux intérêts particuliers, si respectables soient-ils. On ne fait d'ailleurs rien de grand et de durable autrement

Si les conditions d'économie générale veulent qu'un camp de ce genre s'établisse près d'une grande ville, d'un chef-lieu, c'est là qu'il faut l'envisager pour le bien général.

« Bien des études ont été faites dans le Nord. Une seule est concluante. Il faut que la prochaine gare aérienne soit à proximité des centres de Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières et de leurs environs.

Partant de ces principes et de la nécessité de faire vite et bien avec le moins de frais possibles, on a été amené à examiner à nouveau l'emplacement délaissé de Ronchin.

LE CAMP DE RONCHIN

« Certes, — poursuit le colonel Ménard, — le camp de Ronchin n'est pas aménagé actuellement. Il est par cela même dangereux parce que non préparé.

Mais, personnellement, je pense que, transformé, il est pour le moment l'emplacement idéal.

A peu de frais, relativement, on peut l'aménager. Cela se fera vite et précisément nous avons besoin de faire vite pour ne pas nous laisser distancer.

En tous cas, Ronchin est la solution transitoire idéale, le champ d'aviation provisoire rêvé.

« Mais, je vais plus loin. Je crois que nous pouvons réaliser à Ronchin la gare aérienne définitive de notre région, à meilleur compte que partout ailleurs.

Le terrain est d'environ 100 hectares. C'est ce qu'il faut.

Il y a des obstacles, dit-on, principalement des fils téléphoniques du réseau du Nord.

Ne peut-on envisager les mettre au ras du sol, comme cela s'est fait dans les environs de Bourget.

Et puis, que d'avantages pour l'avenir : routes d'accès toutes trouvées. Proximité de la nouvelle gare de passage de Lille, du nouvel Hôtel des P. T. T., interurbain, communications faciles avec Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières, Hellemmes, Flves, Croix, Marcq-en-Barœul, Loos, Lomme, Haubourdin, La Madeleine, etc...

LA RÉALISATION

« Et pour conclure, termine M. le colonel Ménard, j'envisage la réalisation de la gare aérienne de Ronchin en deux étapes.

Champ d'aviation provisoire comprenant 50 à 60 hectares.

Champ d'aviation définitif englobant une centaine d'hectares, pour l'avenir, et facilement réalisable avec les terrains laissés libres par le démantèlement.

A mon avis, le camp d'aviation provisoire pourrait être installé en sept ou huit mois. Sa réalisation immédiate, pour ainsi dire, ne présente pas d'obstacles sérieux. Je sais que, sur le Champ de Mars de Ronchin, il y a des montagnes et des vallées en miniature. Les unes cor bleront facilement les autres en prenant pour base l'altitude moyenne de bendes de terrains extrêmement solides et favorables, placées principalement sur les côtés du camp. Somme toute, le nivellement de ce champ d'aviation ne présente pas d'obstacles insurmontables et pourra être réalisé avec le minimum de frais, en pareil cas ».

A bientôt d'autres opinions sur l'utilité d'une grande station d'aviation dans notre région.

V. B.

Le transfert de Grigolato à Avesnes

Un de nos confrères a annoncé que Grigolato, l'assassin présumé du receveur d'enregistrement Renard, de Le Quesnoy, avait été transféré hier, ou le sera aujourd'hui, de la prison de Valenciennes à la prison d'Avesnes, pour être mis à la disposition de M. le Juge d'instruction.

L'Administration garde sur ce transfert un mutisme absolu ; néanmoins, nous pouvons affirmer que Grigolato était encore à la maison d'arrêt de Valenciennes, samedi à 16 h.

Quand sera-t-il transféré à Avesnes ? On l'ignore

Il faut attendre le passage de la voiture cellulaire et ce passage ne saurait tarder.

Une disparition à Carvin

M. Antoine Reznieck serait reconnaissant à toute personne qui pourrait lui fournir des renseignements au sujet de sa femme, malade, qui a quitté le domicile conjugal, cité Saint-Jean, 5, rue de Perpignan, à Carvin.

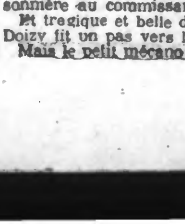

Mme A. REZNIECK

Mme Reznieck était ainsi vêtue au moment de son départ : Jupon noir, corsage bleu à fleurs rouges ; mouchoir sur la tête ; bas noirs et pantoufles.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Nuageux avec assez belles éclaircies, quelques ondées ; vents d'Ouest à Nord-Ouest, 3 à 7 m. Température minimum 9°.

LA JOURNÉE Marceline Desbordes-Valmore A DOUAI

Le Comité douaisien qui s'est formé pour rééditer le monument à Marceline Desbordes-Valmore, s'est réuni. Il a élaboré le programme de la journée fixée définitivement au 19 juin et pris certaines décisions pour en assurer le plein succès.

M. Léon Escoffier, député maire, a rendu compte à l'assemblée de sa récente entrevue avec Mme Cécile Sorel.

La grande artiste, fervente admiratrice de Marceline, participera à toutes les manifestations organisées en l'honneur de notre délicate poétesse.

Le soir, au Théâtre Municipal, Mme Sorel interprétera, pour la première fois en France, le rôle de Marguerite Gautier, dans la « Dame aux Camélias ».

C'est là un geste gracieux autant que généreux, dont il convient de la féliciter et de la remercier.

Voici, par ailleurs le programme qui a été établi et accepté de tous les membres du Comité :

Le matin, à 11 heures, pèlerinage à la maison natale de Marceline, avec aubade, poésies et chants marcelinieus ; les délégations des sociétés locales et des écoles y seront conviées

A 16 h. 30, au Parc public de la Porte de Valenciennes, concert par l'Harmonie Municipale de Valenciennes.

A 20 h. 30, grand gala au Théâtre Municipal.

Au cours de la journée, des jeunes filles de la ville vendront des insignes, une jolie plaquette-souvenir, avec le fac-simili des traits de Marceline, u. autographe et un résumé de sa vie par Auguste Dorchain.

L'acquisition de cette plaquette du prix de 10 francs, évitera aux porteurs de la carte qui l'accompagnera les sollicitations des vendeuses. D'autre part, le Comité a fixé ainsi qu'il suit le prix des places pour le gala du Théâtre : Loges, 100 fr. ; baignoires, 60 fr. ; fauteuils de balcon, 80 fr. ; fauteuils d'orchestre, 3e, 4e, 5e et 6e rangs, 30 fr. ; autres rangs, 70 fr. ; deuxième galerie de face, 60 fr. ; de côté, 50 fr. ; troisième galerie numérotées, 10 fr. ; non numérotées, 5 fr.

La location sera ouverte à partir du 9 juin, au bureau du Théâtre.

Des affiches seront apposées incessamment. Elles donneront les détails de la journée et la distribution de la pièce de théâtre.

Enfin, pour donner à cette manifestation, toute l'ampleur désirable, le Comité a pensé y associer tous ceux qui ont au cœur le culte du souvenir de notre illustre poétesse. Car si par sa naissance elle appartient d'abord à la Ville de Douai qu'elle a si souvent chantée, elle appartient aussi à tous ceux qui l'ont glorifiée et ardemment aimée.

Dans ce but, il est fait appel à eux, soit à Paris, soit à Lille, à Arras, à Bordeaux, à Rouen, à Lyon, partout enfin où le souvenir de Marceline est toujours vivace.

Il n'est pas douteux que cet appel sera entendu par tous les admirateurs de la tendre poétesse qui n'hésiteront pas à apporter leur appui et leur collaboration effective, à cette journée.

Avec le concours de tous, les sommes nécessaires seront rapidement recueillies qui permettront de réédifier au plus tôt le monument de Marceline Desbordes-Valmore, gloire romantique, douaisienne et française.

On a retrouvé le cadavre de l'automobiliste disparu à La Gorgue-Estaires

Dans nos éditions d'hier, nous avons relaté la chute tragique d'une automobile dans le Lys. On sait que le conducteur du véhicule, M. Pierre Grave, représentant de commerce à Le Raincy (Seine-et-Oise) n'avait pu être retrouvé pendant la journée de vendredi. Or nous apprenons qu'après de nombreuses recherches, opérées tant par des mariniers que par d'autres personnes, le corps de M. Grave a été retiré du canal hier matin à environ 100 mètres du lieu de la chute de la voiture.

Le corps ne porteit aucune trace de violence. Les constatations d'usage ont été faites par M. le docteur Vallet. Le corps de l'infortuné a été transporté à l'Hospice d'Estaires.

COUR D'APPEL DE DOUAI

L'IRASCIBLE INDUSTRIEL DE TRÉLON VOIT SA PEINE CONFIRMÉE

Nous avons, l'autre jour, rendu compte des débats de l'affaire Parent venue devant la 4e Chambre des Appels Correctionnels, sur la demande du prévenu.

On sait que Parent, propriétaire d'une verrerie à Trélon avait été condamné par le Tribunal d'Avesnes, à trois mois de prison avec sursis et à un franc de dommages-intérêts envers la partie civile, pour avoir tiré un coup de revolver dans la direction, mais sans les atteindre, de deux délégués ouvriers venus l'entretenir d'une question touchant une augmentation de salaires.

Hier, samedi, le Cour a rebdu son arrêt. Elle a confirmé purement et simplement la décision des premiers juges.

L'EXPORTATION DU BEURRE

Poursuivis devant le Tribunal d'Avesnes pour exportation illicite de 495 kil. de beurre, Chrisol Applaincourt et son beau-frère, Gaston Lougue, de Gognies-Chaussées, avaient été condamnés chacun à 3.000 fr. d'amende et à une forte amende fiscale.

En appel, la Cour a acquitté les deux prévenus.

VOL DE CUIVRE AU PRÉJUDICE DE L'ÉTAT A DOUAI

Alors qu'il procédait à des travaux de peinture à l'Arsenal de Douai, l'entrepreneur Joseph Morel, 33 ans, profita de la liberté qu'il avait d'aller et venir à sa guise dans l'établissement pour soustraire vingt-deux sacs de balles en cuivre tirées, et formant le poids total de 1.146 kilos.

Il les revendit à Gabriel Gautier, 31 ans, représentant de la Maison Berge.

Pour ces faits, le Tribunal de Douai avait condamné Morel à 18 mois de prison, et Gautier à 1 an et 1 jour de la même peine, et tous deux solidairement à verser à l'Etat 9.681 fr. 86, à titre de dommages-intérêts.

Sur appel, l'affaire était revenue devant la 4e Chambre. La Cour ayant jugé nécessaire de procéder à un complément d'information, a renvoyé l'affaire « sine die ».

Les Fêtes de la Renaissance à Orchies

C'EST AUJOURD'HUI QUE SERA ÉLUE LA « MUSE DE LA PEVÈLE »

Comme nous l'avons déjà annoncé, c'est aujourd'hui dimanche 5 juin, au cours des fêtes qui se dérouleront à l'école des garçons, rue de Bellain qu'aura lieu l'élection de la « Muse de la Pévèle et de ses demoiselles d'honneur.

Le vote se fera vers 5 heures.

On sait que la « Muse de la Pévèle » sera couronnée lors de la venue de M. Poincaré à Orchies, à l'occasion des Fêtes de la Renaissance, le 24 juillet prochain.

A l'occasion de la Foire aux Plaisirs, qui se tiendra avant et après l'élection, la Fanfare Municipale de Landas donnera un grand concert au profit des Fêtes de la Renaissance.

Les fêtes organisées à l'école des Garçons, rue de Bellain, sous les auspices du Comité de la Renaissance se continueront le lundi de la Pentecôte, par un bal à grand orchestre, qui s'ouvrira à 20 h. 30.

Au cours de la soirée aura lieu le tirage d'une tombola gratuite.

L'extradition de Lord Terrington

La situation de lord Terrington demeure sans issue.

On sait que cet important personnage a été arrêté à Boulogne en exécution d'une demande d'extradition du gouvernement britannique, pour avoir commis dans son pays, une formidable escroquerie de plus de 400.000 livres sterling.

Depuis plus de deux mois, lord Terrington atteint d'une grave maladie de cœur se trouve en traitement à l'Hôpital de Boulogne.

A plusieurs reprises on avait affirmé que son état de santé s'était amélioré et hier, samedi, le bruit courait à Douai, que le banquerouttier milliardaire était en route et allait comparaître le jour même devant la Cour d'appel, seule qualifiées pour prononcer l'extradition.

La nouvelle était inexacte. Voici, en réalité, ce qui s'est passé

Le Parquet général qui se préoccupe de l'affaire avait, ces jours derniers, téléphoné au Parquet de Boulogne. Le procureur de cette ville avant répondu que de l'avis du docteur Debusschère, médecin légiste, lord Terrington pouvait être transporté à Douai, mais seulement en auto-ambulance, M. Beylot, procureur général, donna immédiatement des instructions pour que le prisonnier soit amené samedi matin, par ce mode de locomotion.

Et hier matin, les magistrats composant la Chambre des mises en accusation, attendaient au Palais, le venue du lord escroc, lorsqu'un nouveau coup de téléphone de Boulogne leur apprit que le médecin revenant sur son précédent avis, estimait que le malade était intransportable.

Si cela continue, il est à penser que lord Terrington ne viendra pas à Douai de si tôt. C'est la Cour, peut-être, qui devra aller le visiter à Boulogne R. J.

UNE DANGEREUSE CRISE CARDIAQUE

D'autre part, notre correspondant particulier de Boulogne, nous a envoyé la dépêche suivante :

« Samedi matin, quand l'auto sanitaire de la ville de Boulogne stoppa vers 5 h. 45 face à l'Hôpital Saint-Louis, où demeure Lord Terrington, ce dernier fut terrassé d'une crise cardiaque subite d'une dangereuse ampleur.

L'interne de serviewe fut aussitôt mandé. Le docteur Debusschère vint d'urgence et se refusa à prendre une décision.

En hâte le Parquet fut prévenu et le médecin-légiste mandé d'urgence ne put que délivrer un nouveau permis de séjour au Lord anglais pendant que des soins empressés étaient donnés à ce dernier..

Hier après-midi, l'état de Lord Terrington s'était quelque peu amélioré et laissait tout espoir de le tirer de ce mauvais pas ».

IL TUA SON PERE EN DÉFENDANT SA MÈRE

Hier, vers 15 heures, en défendant sa mère, Mme Dutheil, marchande de vins, 43, avenue Wilson, à Saint-Denis, le jeune Marcel Dutheil, 18 ans, a blessé mortellement son père d'un coup de feu à l'oreille droite.

Le jeune homme s'est ensuite constitué prisonnier.

TUÉ PAR LE MARI

Mme Simon Cortay, habitant Saint-Raphaël, quittait, il y a quelques jours, son mari pour venir à Nice, où elle devait, disait-elle, se faire soigner les dents.

En réalité, elle était venue rejoindre son amant, M. Lucien Miolans, représentant d'une maison d'accessoires d'automobiles.

Soupçonnant son infortune, le mari se rendit à Nice et, rencontrant le couple sur le boulevard Victor-Hugo, a tiré plusieurs coups de revolver sur Miolans, qui a été tué sur le coup.

UNE TISSEUSE DE BEAUVAIS PERSONNIFIERA JEANNE HACHETTE

Le Comité des fêtes du Syndicat d'initiative de Beauvais a élu Mlle Franco Langu, 17 ans, tisseuse, pour personnifier Jeanne Hachette, au cortège historique du 28 juin.

Le "Réveil du Nord" vend à lui seul autant que les autres journaux du Nord ;
donc une annonce parue ici rend autant que dans l'ensemble des autres journaux.

Représailles russes après la rupture avec l'Angleterre

MOSCOU PRÉPARERAIT UNE GRÈVE GÉNÉRALE CHEZ NOTRE ALLIÉE POUR RENVERSER SON GOUVERNEMENT

On mande de Riga au « Daily Mail » :

« Une nouvelle grève générale qui constituerait une mesure préparatoire pour renverser le Gouvernement anglais, a été ordonnée par le Comité Exécutif de l'Internationale Communiste, dont la résolution, qui comprend 10.000 mots et critique les conditions intérieures de l'Angleterre, occupe une page entière du journal les « Izvïestia ».

» Le programme immédiat à exécuter par les bolchevistes anglais, est exposé comme suit par le Comité :

» Il est nécessaire d'entreprendre une immense campagne d'agitation. Pour expliquer aux travailleurs anglais en Angleterre, que la discussion de la loi sur les trade-unions, qui se poursuit actuellement devant le Parlement est le commencement d'une attaque contre le prolétariat et une préparation à une nouvelle guerre, une campagne d'obstruction devrait être menée contre le Gouvernement anglais, et les travailleurs devraient être mobilisés en Comité d'action pour une attaque énergique contre la législature.

Une propagande pour la formation de corps de défense ouvrière, devra être entreprise.

» Il faut qu'une grève générale soit organisée par une conférence spéciale des Comités exécutifs de tous les syndicats en coopération avec les représentants du prolétariat.»

PRÉCAUTIONS EN INDO-CHINE

On sait avec quelle attention le Gouvernement français surveille les menées communistes dans nos possessions d'outre-mer, et quelles sévères mesures ont décidé de prendre à ce sujet le président du Conseil et le ministre de la Justice.

Un fonctionnaire de la Préfecture de police de Paris, M. Hennequin, ancien commissaire du police du Val-de-Grâce et de Levallois-Perret, a été mis à la disposition du ministre des Colonies, pour diriger le nouvel organisme antibolcheviste en Indo-Chine. M. Hennequin s'est embarqué hier à Marseille, à bord du « Paul-Lecat ».

SIR A. CHAMBERLAIN A PARIS

Sir Austen Chamberlain, ministre des affaires étrangères de Grande Bretagne, est arrivé à Paris hier à 18 h. 15, par la gare du Nord.

Il a été salué à sa descente du train par M. de Fouquières, directeur du protocole, et par Sir Eric Phipps, ministre plénipotentiaire de Grande Bretagne.

Sir Austen Chamberlain qui a été légèrement blessé vendredi dans un accident d'automobile, semble être en parfaite santé, le visage souriant, il portait sous son chapeau gris un turban de gaze blanche, encerclant le crâne et roulé sur des croisillons en taffetas d'Angleterre.

Sir Austen Chamberlain s'est rendu en automobile à l'ambassade de Grande Bretagne où il a dîné.

ON PAIERA MOINS CHER LES REPAS A PARIS

A la demande du préfet de police, le Syndicat des restaurateurs a prix fixe a décidé de réduire les prix des repas consommés sans vin ou sans autre boisson.

Le préfet de police est intervenu dans le même sens auprès des présidents des Syndicats des bouillons-restaurants qui ont promis d'intervenir auprès de leurs adhérents.

D'autre part, le préfet a donné des instructions très précises aux services d'inspection afin de contrôler les prix de vente au détail et de s'assurer qu'ils tiennent compte des baisses constatées sur les prix de gros.

JOURNAUX COMMUNISTES CONDAMNÉS POUR DIFFAMATION

Le tribunal des Ardennes a rendu son jugement dans le procès en diffamation intenté à « L'Humanité » et à « L'Exploité », journal communiste de Reims, à l'égard de l'adjudant Negrier et du médecin-major Denis, du 91e regiment d'infanterie.

M. Bellanger, gérant de « L'Humanité » est condamné à 4 mois de prison et 5.000 francs d'amende ; la société du journal « L'Humanité » est déclarée civilement responsable.

La même peine de 4 mois de prison et de 5 000 francs d'amende est prononcée à l'égard de M. Drouillard, gérant de « L'Exploité » à Reims.

UN JEUNE ASSASSIN CONDAMNÉ A 8 ANS DE BAGNE

Un pupille de l'Assistance publique, François-Maurice Constant, 17 ans 1/2, a comparu devant la Cour d'assises de Lot-et-Garonne pour avoir assassiné le 28 novembre 1925, un vieillard de 75 ans, M. Jean Maxore, cultivateur à Aubiac. L'accusé avait bénéficié pendant 14 mois de l'impunité, mais il finit par se faire prendre, trahi par des dépenses exagérées qu'il avait faites avec les 4.000 fr. volés à sa victime.

Constant avait tué le vieillard à coups de hachette et de couteau, après avoir usé d'un subterfuge pour l'obliger à sortir la nuit de sa maison.

L'assassin desserra à peine les lèvres au cours de l'audience, ne répondant que par oui ou par non aux questions du président.

Le jury a rapporté un verdict affirmatif sur les questions de préméditation, de vol perpétré dans une maison habitée et de discernement, l'accusé étant un mineur de moins de 18 ans, mais il a accordé à celui-ci les circonstances atténuantes Constant a été condamné à huit ans de travaux forcés.

Des explications à propos des achats d'or

On publie la dépêche suivante de Londres :

Les achats d'or opérés il y a deux semaines par la Banque de France à la Banque d'Angleterre ont provoqué des polémiques qui sont devenues assez vives aujourd'hui pour qu'il soit nécessaire de donner des explications précises. La base des achats de la Banque de France est, comme on le sait, le maintien de la position du franc.

Si on comprend ici la nécessité de ces opérations, on estime cependant que le maintien de cette position, pas plus que la stabilisation éventuelle du franc ne sont des questions d'ordre exclusivement français, mais qu'ils font partie du système international des monnaies et que, par conséquent, tout désordre apporté sur le marché anglais peut avoir sa répercussion sur les marchés mondiaux. C'est pourquoi les deux Instituts d'émission anglais et français ont examiné les moyens propres à éviter les répercussions aussi bien financières que politiques que l'on pouvait craindre.

La semaine passée, M. Montagu Norman s'est rendu à Paris, et ces jours derniers un représentant de la Banque de France, M. Quesnay, est venu à Londres.

La Banque de France ne peut pas interrompre ses opérations d'achat, mais elle peut réduire et échelonner celles peu nombreuses qui lui restent à faire après accord avec la Banque d'Angleterre et après un préavis qui permettra à la Banque et à ses clients d'être prévenus et d'organiser en conséquence leurs opérations. C'est sur cette base qui permettra de sauvegarder en commun les intérêts anglais et français, que les arrangements ont été mis au point définitivement au cours d'une dernière entrevue qui a eu lieu hier entre M. Montagu Norman et M. Quesnay.

Les Courses Hippiques à Flers-Breucq

Favorisées par un très beau temps, les épreuves de la première journée du concours hippique avaient ramené, samedi, un grand nombre de concurrents et une très belle assemblée de spectateurs.

Parmi les personnalités présentes, remarquer : MM. Léon Tacquet, président de la Fédération des Sociétés Hippiques du Nord ; Hector Franchomme, président de l'Automobile-Club du Nord de la France ; Louis Lorthiois, président de la Chambre de Commerce de Tourcoing ; le marquis d'Havrincourt ; Edouard Basson, président ; A. Pollet-Ternynck, vice-président ; Félix Requillart, secrétaire ; Fernand Motte, trésorier ; Pierre Desrousseaux, commissaire du Club Hippique de Roubaix.

La musique du 43e régiment d'infanterie agrémenta de morceaux choisis cette belle manifestation.

Résultat des épreuves :

I. **Prix de l'Élevage.** — Amazones et gentlemen handicap, réservés aux chevaux français :

1er « Topsin », 1 m. 12, à M. Rene Wattine, de Roubaix, monté par le lieutenant Carlon, de l'Ecole de Cavalerie de Saumur. Cet officier représentera l'armée française aux prochaines épreuves hippiques de Londres.

2e « Ulot », 1 m. 55, à M. Leon Tacquet, de Lens, monté par le lieutenant Carlon.

3e ex-aquo, « Amarre », 1 m. 58, à M. L. Tacquet et J. Delesalle, monté par M. J. Delesalle, de Lille ; et « Pomponelle », 1 m. 58, à M. Marcel Boisseau, de Tourcoing.

4e Verdun II 2 m., au vicomte de Prémont, château d'Humières (P.-de-C.), monté par le lieutenant de Brotthonne, de Saint-Omer.

5e « Merveilleux », 2 m. 1, à M. Hector Franchomme, monté par le capitaine de Lassardière, de Vimeneux.

6e « Vague d'Assaut », 2 m. 18, à Mlle Odette Devaynne, de Paris.

Cette course fut remarquablement menée par tous les lauréats qui firent tout le parcours sans faute.

II. — **Coupe des Hunters.** — Concours de chevaux de chasse (professionnels exclus). Cette épreuve, qui consistait à la présentation des sujets, sera poursuivie aujourd'hui dimanche par un parcours de chasse et une parade et sera suivie de la distribution des prix.

Prix des Habits Rouges. — 1re série sans surcharge :

1er « Diamantine », à Ile G. E. Lang, Paris.

2e « Sautérelle », à M. Delgrange-Prouvy, Roubaix montée par M. André Cabour, de Lille.

3e « Vert-Calant III », De Chefontaines, Saint-Omer.

4e « Ond-Schaf », M. Marcel Boisseau, Tourcoing.

5e « Roug-Sand », M. Paul Lederlin, Paris, monté par M. Henri de Royer, Neuilly-sur-Seine.

6e « Ulot », MM. Leon Tacquet et lieutenant Carlon, monté par ce dernier.

Deuxième série, avec surcharge : 1er Verdun II, vicomte de Prémont, château d'Humières, monté par le lieutenant de Brotthonne, Saint-Omer.

2e « Caprice », à M. J. Lasme, château d'Epinlia, Mons (Belgique).

3e « Merveilleux », à M. Hector Franchomme, monté par le Capitaine de Lessardière.

4e « Faffistra », a M. Paul Lederlin, Paris, monté par M. H. de Royer, de Neuilly.

5e « Samson », à M. Hector Franchomme.

6e « Sweet-Cecil », à M. de Mazières, le Perrey (Seine-et-Oise).

Prix Inter-Séries. — 1er « Verdun II », 2e « Caprice ».

Réunion terminée à 19 h. 45.

Aujourd'hui dimanche, à 14 heures, Prix du comte Louis Boissit, Coupe des Hunters, Coupe de Roubaix.

LE COUREUR BOTTECCHIA GRIÈVEMENT BLESSE

On télégraphie de Turin : Botteechia, le coureur cycliste bien connu, s'est blessé très grièvement pendant qu'il s'entraînait. Relevé évanoui sur la route par des passants et transporté à l'hôpital, on a constaté la fracture du bras droit, des blessures à la tête et de graves symptômes de commotion.

On espère le sauver, mais son état est grave.

POLIN EST MORT

On annonce la mort du chanteur populaire Polin, décédé vendredi soir, à son domicile, à la Frette, à l'âge de 63 ans.

FEUILLETON DU 5 JUIN 1927. — N° 8

A. Boissières

Le circuit de la mort

ROMAN

Résumé des feuilletons précédents

Mélanie Doizy, après avoir prié vainement son mari qui, comme de coutume s'enivrait dans un bar, de revenir au domicile conjugal, apprend à son retour chez elle, qu'une grande dame, la marquise de Larive est venue pour la voir. Pendant qu'elle met un peu d'ordre dans la maison son fils Pierre, un beau gars travailleur, rentre au logis. Peu après, le père revient ivre et une violente querelle éclate au cours de laquelle le fils, pour défendre sa mère, tue son père. Sur ces entrefaites la marquise de Larive arrive...

— Est-ce la faute à Pierre, je vous le demande, si l'on n'a pas gardé son père à Ville-Evrard, d'où il n'aurait jamais dû sortir ? Est-ce sa faute, si Doizy est rentré, tout à l'heure, saoul, les yeux hagards, plus fou que je ne l'ai jamais vu fou, s'il s'est jeté sur moi, comme une bête fauve ?

» Tenez ! vous pouvez voir, madame, il a encore son couteau crispé dans sa main raidie !...

» Oh ! je comprends bien le geste affolé de Pierrot, moi, et vous allez le comprendre aussi, madame la marquise...

» Il était là, où vous êtes si mon homme m'avait terrassée, de l'autre côté de la table. La table nous séparait. Mon Pierre a vu le bras de son père prêt à s'abattre, à me poignarder !...

» Il n'a pas raisonné, le pauvre enfant !... Il n'a obéi qu'à son instinct !... Son instinct lui a crié qu'entre ma mort ou celle de son père... il avait à choisir !

» Son geste a été plus rapide et plus vif que tous les raisonnements du monde ! Sans son geste, j'étais morte !... Et c'est son geste qui m'a sauvée !

» Est-ce que c'est sa faute, madame, si ce geste-là était nécessaire ? Est-ce que c'est sa faute si la table nous séparait et l'empêchait de désarmer le fou furieux qui allait me poignarder !... Non, n'est-ce pas ?

Devant la marquise, impassible, Mélanie joignit ses deux mains, comme pour lui adresser une dernière supplication... Et sa voix meurtrie prit une force étrange, pour ajouter :

— Je sais bien que vous me comprenez, et que vous l'excusez comme je l'excuse ! Car il n'y a que deux femme, deux mères, pour comprendre cela ! Et les autres ne sauront jamais la vérité !

» Les autres le condamneraient... pour avoir sauvé sa maman. Et leur justice ne serait pas juste, vous en conviendrez !...

» Et si Pierre ne veut pas m'obéir, je vous adresse une dernière prière... Dites-lui aussi de se taire, de me laisser faire, toute seule ! Il vous obéira mieux qu'à moi !

» Vous n'avez rien à craindre pour moi qui ne crains rien de la justice des hommes et qui vais, de ce pas, me constituer prisonnière au commissariat !»

Et tragique et belle de simplicité, Mélanie Doizy fit un pas vers la porte.

Mais le petit mécano s'était complètement ressaisi. La torpeur qui l'avait envahi, son crime accompli, s'évanouissait. Ses idées lui revenaient, claires, limpides. Il barra l'entrée de ses deux bras en croix, défendant l'accès du palier, et dit :

— Non ! tu n'iras pas !... J'ai agi, dans un éclair de folie incompréhensible ! Mais, si réelle que soit l'excuse que tu invoques à mon acte, mon acte n'en est pas moins celui d'un meurtrier... et j'entends en être le seul responsable !... Et c'est moi qui vais descendre et aller dire la vérité à la police.

Mélanie cria furieusement :

— Tu es fou ! mon Pierrot adoré, je ne veux pas, je ne veux pas !... Tu ne comprends donc pas que tu vas me tuer plus sûrement que tu n'as tué l'autre !... Laisse-moi passer !

» Et elle tourna son visage vers la marquise de Larive, émotionnée, troublée étrangement par la lutte de sacrifice qui se livrait entre la mère et son fils !

Alors, la dame de charité fit un effort viable pour parler, pour exprimer la pensée que, pourtant, au fond d'elle-même, sa conscience réprouvait. Et elle dit d'une voix grave :

— Laissez passer votre mère, Pierre Doizy ! C'est elle qui a raison !

» Il n'est pas en mon pouvoir, comme elle le désire, d'excuser le parricide que vous êtes !... Mais la grandeur de son sacrifice me dicte ce conseil. Laissez-la sacrifier son pauvre passé douloureux, sans bonheur, à votre avenir brisé à tout jamais !

» En vous livrant, vous la tueriez sûrement, comme elle le dit ! Je le pressens, j'en ai la certitude !... Laissez-la vivre, c'est-à-dire laissez-la se sacrifier ! Laissez-lui la seule joie qui lui soit encore permise, à la malheureuse, la joie du sacrifice !

Pierre laissa retomber ses bras de chaque côté de la porte le long de son corps. Une détresse nouvelle se peignit sur ses traits altérés :

— Vous aussi, madame ! c'est vous qui permettez cela !

Et il s'écarta, comme obéissant à une injonction indéfinissable, venue de plus haut que la prière de sa mère et que l'avis de cette étrangère ! Et, cependant que Mélanie Doizy sortait, calme et sereine, de leur pauvre logement, il alla retomber sur sa chaise, près de la table, et se mit à pleurer doucement !

. . . . . .

Ce fut, dans tout